

MAIRIE  
DE  
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS  
MORBIHAN

-----  
Code Postal : 56730

Téléphone 02 97 45 23 15

Télécopie 02 97 45 39 16

**ARRÊTÉ PRECRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU  
PROJET DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DU BUREAU DU  
PORT EXISTANT ET DE CRÉATION DE SANITAIRES – PORT AUX  
MOINES**

**Le Maire de SAINT GILDAS DE RHUYS,**

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L. 121-16 et suivants et R.121-16 et suivants,  
Vu le code de l'environnement notamment les articles L.123-1 et suivant et R.123-1 et suivants,  
Vu l'ensemble des pièces du dossier d'avant-projet définitif présenté par Monsieur le Maire sur le projet de réhabilitation et d'extension du bureau du port existant ainsi que la création de sanitaires publics,  
Vu les pièces du dossier d'enquête publique préalable au dépôt de la demande de permis de construire,  
Vu la décision du 31 mars 2017 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Rennes désignant Monsieur Alain GUYON Ingénieur EDF en retraite, en qualité de commissaire enquêteur,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de réalisation d'un projet de réhabilitation et d'extension du bureau du port existant et de création de sanitaires pour une durée de 33 jours, du **vendredi 28 avril 2017 au mardi 30 mai 2017**.

**Article 2** - A l'issue de cette enquête, Monsieur le Maire prendra la décision de déposer la demande de permis de construire pour instruction, en l'état ou modifié afin de prendre en compte les modifications issues de l'enquête publique.

**Article 3** – Monsieur GUYON, ingénieur EDF en retraite, demeurant à MUZILLAC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Rennes. Le commissaire enquêteur siégera à la mairie de Saint Gildas de Rhuys où toutes observations devront lui être adressées.

**Article 4** – Les pièces du dossier (projet de demande de permis de construire et note de présentation synthétique du projet), ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le

commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie pendant 33 jours consécutifs du vendredi 28 avril 2017 au mardi 30 mai 2017.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures et le samedi de 10 heures à 12 heures). Chacun pourra également prendre connaissance du dossier sur le site internet de la commune : [www.saint-gildas-de-rhuys.fr](http://www.saint-gildas-de-rhuys.fr).

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
- via la messagerie de la commune : [contact@saint-gildas-de-rhuys.fr](mailto:contact@saint-gildas-de-rhuys.fr) (courriel à l'attention du commissaire enquêteur envoyé avant le mardi 30 mai 17 heures)
- ou les adresser par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur annexera l'ensemble des courriels et des courriers au registre.

**Article 5** - Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS :

- Le vendredi 28 avril 2017 de 9 heures à 12 heures.
- Le mardi 9 mai 2017 de 14 heures à 17 heures.
- Le lundi 22 mai de 9 heures à 12 heures
- Le mardi 30 mai de 14 heures à 17 heures.

**Article 6** – A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête (et les documents annexés) sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui. Celui-ci remettra au Maire son rapport relatant :

- Le déroulement de l'enquête
- Ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 7**- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Maire de la commune de SAINT GILDAS DE RHUYS 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours en caractères apparents dans les journaux *Ouest France* et *le Télégramme*. Cet avis sera en outre affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS et sur le site du projet ainsi qu'en d'autres lieux fréquentés du public de la Commune.

Ces mesures de publication seront justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête.

**Article 8** – Des informations concernant le dossier de demande de permis de construire peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la Mairie, ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, service fermé au public le mardi après-midi et vendredi après-midi.

**Article 10** – Monsieur le Maire adressera une copie du rapport du commissaire enquêteur à Monsieur le Préfet du Morbihan et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

**Article 11** – Une copie du présent arrêté sera transmise :

- Au Tribunal Administratif de Rennes
- Au commissaire enquêteur
- Au préfet du département du Morbihan

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie.

**Article 12-** Monsieur le Maire de SAINT GILDAS DE RHUYS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera remis au commissaire enquêteur.

Fait à SAINT GILDAS DE RHUYS, le 7 avril 2017

Le Maire,



Alain LAYEC

